

N° 4/2.17

[PRÉAVIS N° 38/11.16](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 120'000.00, SUBVENTION CANTONALE NON DÉDUITE, POUR LE DRAGAGE DE L'EMBOUCHURE DE LA MORGES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie le 24 novembre 2016, en la salle Henri-Perregaux de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes et MM. Tobias BARBLAN, Emilie BOVET, Yvan CHRISTINET, Eva FROCHAUX, Claire MARTINET, Sylviane TRUDU et du soussigné Steven KUBLER, président-rapporteur.

Etaient également présents MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, et Alain BOVY, responsable des Services techniques, que la commission remercie de leurs explications complémentaires et techniques détaillées et exhaustives.

2 DE LA DISCUSSION

Le présent préavis a pour objet le dragage de l'embouchure de la Morges qui, de par la sédimentation naturelle liée au flux et aux crues de la rivière, s'ensable régulièrement, ainsi que le démontrent les prises de mesures annuelles effectuées par les services communaux.

Le flux de la Morges est en effet tel qu'il est nécessaire, tous les 10 à 15 ans, d'extraire 2'500 à 3'500 mètres cube de matériaux (graviers, limons).

D'autre part, le dragage est également fondé sur une vision sécuritaire, afin d'éviter un danger accru tant pour les personnes que pour les biens en cas d'évènements météorologiques exceptionnels ultérieurs, évènements qui ont tendance par ailleurs à s'intensifier en ce début de XXI^e siècle. En effet, le dragage est nécessaire afin d'éviter des remous qui pourraient, selon leur intensité, générer des dégâts au Parc des Sports, voire jusqu'à la Place Dufour.

Le curage envisagé vise à restituer un chenal permettant à la rivière de déverser le plus naturellement possible les sédiments jusqu'à un "talus", soit une zone de forte déclivité, sise au large de l'embouchure, en direction de la France.

La roselière lacustre présente à l'embouchure de la Morges, qui date des années 1980, est une zone protégée. Le goulet de la roselière, qui présente un risque accru de se combler très rapidement, doit être dégagé. Le dernier dragage a toutefois causé des dégâts importants à la roselière, et n'a pas permis de dégager l'extrémité du chenal côté "talus".

Pour cette raison, il doit être renoncé à des curages trop conséquents, ou à l'usage d'une machine depuis les berges. Afin que l'atteinte portée à cette roselière soit minime, les machines viendront depuis le lac, sur barges. Relevons que les services cantonaux seront consultés.

Les matériaux ainsi extraits, de qualité médiocre et non réutilisables, seront lâchés dans le lac, à environ 3 kilomètres des rives, afin d'être immergés à une profondeur d'environ 300 mètres. Il est à noter qu'un tri grossier sera effectué dans la pelle, à la sortie des matériaux, afin enlever les éventuels déchets n'ayant pas leur place au fond du lac (vélos, caddies, etc.).

A l'idée de réutiliser une partie des matériaux ainsi extraits pour agrandir ou améliorer la plage de la Cure d'Air, il est répondu que les matériaux ne s'y prêtent pas s'agissant de limon boueux et non de sable.

Afin d'améliorer le transit des sédiments, il a été évoqué la possibilité de supprimer la chute en escaliers du Parc de l'Indépendance, qui casse le courant. Cette question, non traitée à ce stade, sera examinée dans le cadre du réaménagement du Parc des Sports, afin de protéger le parking souterrain futur.

De même a été suggérée la possibilité de rendre le lit de la Morges plus étroit et plus haut en traversée du Parc de l'Indépendance, afin d'augmenter la vitesse du courant, et donc l'évacuation des sédiments à l'embouchure. Cette hypothèse doit néanmoins être écartée, de tels travaux n'étant techniquement pas possibles à cet emplacement et les murets actuels, fort anciens, étant protégés.

Le tuyau de la crépine, posé lors du dernier curage, ne devrait pas être concerné par ces travaux. Il sera toutefois protégé dans la mesure nécessaire.

Le montant de CHF 120'000.- se fonde sur des devis rentrés. Il ne tient pas compte de subventions cantonales, qui pourraient s'élever à 63% du montant total.

3 CONCLUSION

De l'eau a coulé sous les ponts depuis le dernier dragage de l'embouchure de la Morges. Cette même eau qui, charriant gravats et sédiments, nous impose aujourd'hui de curer à nouveau cette zone.

Afin de ne pas répéter les erreurs du passé, la commission salue la volonté de préserver la roselière et d'effectuer tous les travaux de dragage depuis le lac.

Consciente de la nécessité de tels travaux et relevant la qualité de la réflexion dont ils sont issus, c'est à l'unanimité que la commission soutient le préavis municipal et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00, subvention cantonale non déduite, pour le dragage de l'embouchure de la Morges;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Steven Kubler